

# Fiche Reflexe :

## Face à une personne suicidaire

Avoir en face de soi une personne qui manifeste des idées ou des envies suicidaires n'est pas chose facile à gérer.

D'abord, parce que cette personne en crise suicidaire nous confronte directement avec l'idée de la mort, la sienne, mais aussi notre propre mort, réveillant en nous des peurs ou des angoisses souvent niées. Ensuite, la peur de mal faire, ou de trop en faire, risque de nous gagner rapidement.

Il n'existe donc pas de recette miracle lorsque l'on est confronté à quelqu'un qui nous parle directement ou indirectement de ses idées suicidaires. Chacun réagira en fonction de sa sensibilité, de ses possibilités et de ses limites. (Bien connaître ces dernières)

### **Autant que faire ce peut, il faut organiser la gestion des moments de crise avec risque de passage à l'acte :**

- En identifiant en amont les personnes ressources, internes ou externes, les secours, ... qui pourront aider à l'évaluation de la situation et/ou prendre le relais de la gestion de la crise (voir en page 2).  
*(Dans un futur proche la cellule d'alerte du Groupe)*
- En élaborant des protocoles d'urgence adaptés au risque. **Parlez-en avec votre médecin du travail, vous établirez ensemble un protocole adapté.**

### **Les règles d'or :**

- Rester calme et écouter avec empathie,
- Il faut renoncer à vouloir tout comprendre,
- Prendre toute évocation de suicide au sérieux, que ce soit pour passage à l'acte ou pour menace de passage à l'acte, y compris l'évocation d'idées suicidaires, dans ces cas :
  - **Appeler sans tarder le service médical et/ou le 15,**
  - **Veiller à ce que la personne ne reste pas seule, jusqu'à l'arrivée des secours.**

### **Les pièges à éviter :**

- Ne JAMAIS promettre le secret, nul n'est tenu à la confidentialité lorsque la vie d'une personne est menacée. *(Le devoir de réserve et de discrétion s'impose dans une entreprise ; il n'y a pas de secret à ce que l'on dit au 15 et/ou aux médecins (soumis au secret médical) que l'on appelle en urgence pour porter secours),*
- Évitez d'être moralisateur ou de juger les causes de la crise ou l'intensité de la réaction de la personne,
- Ne pas minimiser la souffrance de l'autre,
- Ne faites pas promettre à la personne de ne pas se suicider seulement pour vous rassurer.

## ORGANISATION

Ce document a vocation à vous aider dans l'accompagnement d'une personne en situation de souffrance, les données qui vont y être inscrites doivent :

**Restées confidentielles et n'être communiquées, si besoin, qu'aux seules personnes habilitées à en disposer !**

La personne en souffrance				
Prénom et Nom de la personne				
Où la joindre	N° de Téléphone fixe	N° de Téléphone Portable		
le lieu où elle se trouve (adresse précise)				
La présence éventuelle de personnes avec elle,				
Coordonnées d'une personne très proche (Famille, Ami, Médecin, ....)				
Les personnes et ressources pour vous aider				
	N° de Téléphone fixe	N° de Téléphone Portable	Adresse Mail	Adresse Postale
Médecin du travail / Infirmier Nom :				
Référent SSE de votre entité Nom :				
Service des URGENCES	15 / 112	15 / 112	-	
S.O.S Médecins				
Suicide Ecoute 7j/7 & 24h/24	01 45 39 40 00	-	-	-
Personnes à prévenir au sein de l'entreprise :				
	N° de Téléphone fixe	N° de Téléphone Portable	Adresse Mail	Adresse Postale
La Direction Générale ou un représentant :				
Le Directeur des Ressources Humaines				

**Contactez immédiatement le 15 et/ou le Médecin du Travail – Infirmier**

**Que ce soit pour passage à l'acte ou pour menace de passage à l'acte, y compris l'évocation d'idées suicidaires.**